PROGRAMME DE FORMATION

ESCRIME SUR ORDONNANCE

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

ESCRIME SUR ORDONNANCE

Adapter la pratique de l'escrime aux parcours de soin et développer une offre sport-santé au sein de sa structure.

2. FINALITÉ / PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Cette formation vise à permettre aux enseignants d'escrime de concevoir et d'encadrer une pratique adaptée aux personnes engagées dans un parcours de soins, notamment celles atteintes d'affections de longue durée (ALD).

Elle permet d'acquérir les connaissances et outils nécessaires pour concevoir, conduire et évaluer des séances d'escrime adaptées aux capacités et besoins des pratiquants, tout en prenant en compte les dimensions physiques, cognitives, motrices et sociales de la pratique.

La formation vise également à permettre aux enseignants de mieux identifier les acteurs du sport-santé et de s'inscrire dans un réseau local associant professionnels de santé, structures sportives et dispositifs territoriaux tels que les Maisons Sport-Santé ou les Contrats Locaux de Santé.

3. PUBLIC CONCERNÉ

La formation s'adresse prioritairement :

- aux enseignants d'escrime ;
- aux autres éducateurs sportifs titulaires d'un diplôme enregistré au RNCP intervenant en escrime.

Ce stage constitue une action de perfectionnement professionnel des enseignants d'escrime.

4. PRÉREQUIS

Pour participer à la formation, le stagiaire doit :

- être licencié à la Fédération Française d'Escrime pour la saison en cours ;
- être titulaire d'un diplôme professionnel inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles permettant l'encadrement de l'escrime ;
- disposer de son matériel pédagogique et d'escrime nécessaire aux mises en situation ;
- venir avec du matériel permettant de prendre des notes et, si nécessaire, un ordinateur ou une tablette.

5. MODALITÉS DE POSITIONNEMENT ET RECUEIL DES BESOINS

En amont de la formation, un questionnaire permet d'identifier :

- l'expérience du participant dans le champ du sport-santé ;
- son expérience auprès de personnes présentant des affections de longue durée ou des besoins particuliers ;
- les éventuelles actions déjà mises en place dans son club ;
- sa connaissance des acteurs et dispositifs locaux du sport-santé ;
- ses attentes vis-à-vis de la formation.

Un temps de présentation et de recueil des attentes est également organisé au démarrage du stage afin d'adapter les échanges, exemples et mises en situation aux profils des participants.

6. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

1. Identifier les principaux enjeux et caractéristiques de l'escrime adaptée aux personnes engagées dans un parcours de soin.
2. Adapter une séance d'escrime aux capacités, besoins et éventuelles limitations du pratiquant.
3. Concevoir et conduire des situations développant les dimensions motrices, cognitives et sociales de la pratique.
4. Utiliser des outils simples permettant d'évaluer les capacités du pratiquant et son évolution.
5. Identifier les acteurs et partenaires du sport-santé afin d'inscrire son activité dans un réseau local et de développer une offre pérenne au sein de sa structure.

7. CONTENU DE LA FORMATION

Journée 1 – Comprendre l'escrime sur ordonnance et les publics concernés
Lundi 16 novembre 2026
Séquence 1 – Entrer dans une démarche d'escrime adaptée

- accueil des stagiaires ;
- présentation de la formation ;
- recueil des attentes ;
- principes généraux de l'escrime sur ordonnance ;
- place de l'activité physique adaptée dans un parcours de soin ;
- objectifs physiques, cognitifs, sociaux et relationnels de la pratique.

Séquence 2 – Adapter l'échauffement et la pratique de l'escrime

Mise en situation pratique autour de l'échauffement et de l'entrée progressive dans l'activité :

- adaptation de l'intensité ;
- mobilisation articulaire ;
- coordination ;
- latéralisation ;
- schéma corporel ;
- précision ;
- sollicitation des capacités sensorielles et motrices.

Séquence 3 – Apport médical : comprendre les parcours de soin
Intervention du Dr Marc Ottaviani, référent Sport sur ordonnance :

- présentation du cadre général du sport sur ordonnance ;
- caractéristiques des publics concernés ;
- principales précautions à prendre dans l'encadrement ;
- articulation entre activité sportive, prescription et parcours de soin ;
- échanges avec les stagiaires.

Séquence 4 – Études de cas appliquées à l'escrime
À partir de situations concrètes :

- identification des besoins du pratiquant ;
- repérage des adaptations nécessaires ;
- choix des objectifs ;
- adaptation des exercices ;
- réflexion autour de la sécurité et de la progressivité.

Séquence 5 – Échanges pédagogiques et travaux pratiques

- analyse des situations vécues dans la journée ;
- préparation de situations adaptées ;
- échanges entre pairs ;
- premières pistes de construction d'un projet « Escrime sur ordonnance » dans son club.

Journée 2 – Concevoir et conduire des séances adaptées
Mardi 17 novembre 2026
Séquence 1 – Préparer une séance adaptée

- identification des caractéristiques du public ;
- définition des objectifs de séance ;
- construction d'un échauffement adapté ;
- organisation du corps de séance ;
- choix des exercices ;
- retour au calme ;
- adaptation de la charge et du niveau de difficulté.

Séquence 2 – Observer une séance adaptée
Séance conduite par Antonio MEFFE :

- observation de l'organisation pédagogique ;
- analyse des adaptations proposées ;
- repérage des critères de sécurité ;
- échanges sur les choix pédagogiques.

Séquence 3 – Mise en situation des stagiaires
Les stagiaires prennent en charge tout ou partie d'une séance :

- préparation ;
- conduite ;
- observation par les pairs et les formateurs ;
- adaptation en temps réel ;
- feedback collectif.

Séquence 4 – Adapter l'escrime à une pathologie : étude de cas autour de l'obésité
Séance pratique intégrant notamment l'utilisation du sabre laser :

- adaptation du matériel et des situations ;
- gestion de l'intensité ;
- progressivité ;
- engagement du pratiquant ;
- dimension ludique ;
- maintien de la motivation.

Séquence 5 – Regard paramédical sur la pratique
Intervention d'une infirmière :

- vigilance et prévention ;
- observation du pratiquant ;
- échanges sur les situations nécessitant une adaptation ;
- articulation entre encadrement sportif et professionnels de santé.

Séquence 6 – Débriefing et analyse des pratiques

- analyse des séances conduites ;
- identification des réussites et difficultés ;
- recherche d'alternatives pédagogiques ;
- retour sur les adaptations proposées.

Séquence 7 – Apports pédagogiques et ressources professionnelles

- remise et analyse de documents ;
- ressources permettant de développer l'activité ;
- accompagnement du projet de club ;
- travail autour des dimensions cognitives, motrices, sociales et culturelles de la pratique.

Journée 3 – Évaluer les pratiquants et structurer son projet
Mercredi 18 novembre 2026
Séquence 1 – Préparation d'une séance
Les stagiaires préparent une séance en tenant compte :

- du profil du pratiquant ;
- de ses capacités ;
- des objectifs définis ;
- des adaptations nécessaires ;
- des critères permettant d'observer son évolution.

Séquence 2 – Conduite de séance par les stagiaires
Mise en situation pratique permettant d'évaluer :

- la pertinence des objectifs ;
- la progressivité de la séance ;
- l'adaptation aux caractéristiques du public ;
- la sécurité ;
- la qualité des consignes ;
- l'observation et la régulation ;
- la posture professionnelle.

Séquence 3 – Construire et utiliser des outils d'évaluation

- principes de l'évaluation diagnostique ;
- identification de critères observables ;
- mesure de l'évolution du pratiquant ;
- évaluation intermédiaire et finale ;
- appréciation des effets de l'activité sur les objectifs recherchés.

Séquence 4 – Développer son projet Escrime sur ordonnance

- identifier les acteurs du territoire ;
- comprendre le rôle des Maisons Sport-Santé et autres dispositifs locaux ;
- développer des partenariats ;
- intégrer son activité dans un réseau sport-santé ;
- pérenniser une offre d'escrime adaptée ;
- contribuer au développement et à la diversification de l'emploi.

Séquence 5 – Bilan de la formation

- retour sur les trois journées ;
- bilan des acquis ;
- échanges sur les projets des participants ;
- identification des prochaines étapes de mise en œuvre.

8. DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée totale : 21 heures
Formation organisée sur 3 journées en présentiel, du 16 au 18 novembre 2026.
Elle alterne :

- apports théoriques et médicaux ;
- séquences pratiques ;
- préparation de séances ;
- conduite de séances par les stagiaires ;
- études de cas ;
- analyse des pratiques ;
- travaux en groupe ;
- apports documentaires.

9. MODALITÉS DE RÉALISATION, DATES, HORAIRES ET LIEU

Modalité : présentiel
Dates :

- Lundi 16 novembre 2026 ;
- Mardi 17 novembre 2026 ;
- Mercredi 18 novembre 2026.

Lieu de formation :
Salle d'armes de Forges-les-Eaux
Zone industrielle – Rue Gutenberg
Forges-les-Eaux

Accueil : lundi 16 novembre à partir de 10 h.
Fin de la formation : mercredi 18 novembre à partir de 15 h 30.
Hébergement prévu :
SOFHOTEL
57 rue du Maréchal-Leclerc
76440 Forges-les-Eaux

10. EFFECTIF

8 à 24 participants.
La tenue de la session est conditionnée à l'inscription d'au moins 8 participants. En dessous de ce seuil, la session pourra être annulée.

11. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation alterne :

- apports théoriques ;
- interventions de professionnels de santé ;
- démonstrations ;
- exercices pratiques ;
- études de cas ;
- préparation de séances ;
- mises en situation d'encadrement ;
- travail individuel et en petits groupes ;
- observation et analyse de séances ;
- débriefings collectifs ;
- échanges de pratiques ;
- analyse de situations professionnelles.

Une place importante est accordée à la mise en pratique et à l'expérimentation afin de permettre aux participants de transférer directement les acquis dans leur structure.

12. MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- salle de formation ;
- salle d'armes ;
- matériel d'escrime ;
- matériel pédagogique permettant d'adapter les situations ;
- matériel de sabre laser utilisé dans certaines séquences ;
- vidéoprojecteur si nécessaire ;
- supports pédagogiques ;
- fiches pratiques ;
- études de cas ;
- documents relatifs au sport-santé ;
- outils et grilles d'évaluation ;
- ressources permettant de construire un projet « Escrime sur ordonnance ».

Chaque participant vient avec son matériel pédagogique complet spécifique à la pratique.

13. FORMATEUR(S) / INTERVENANT(S)

Antonio MEFFE
CTF Normandie
Intervention : coordination pédagogique, escrime adaptée, études de cas, préparation et conduite de séances.

Dr Marc OTTAVIANI
Référent Sport sur ordonnance
Intervention : apports médicaux, parcours de soin et articulation entre santé et pratique sportive adaptée.

Intervention d'une infirmière
Apports complémentaires relatifs à l'accompagnement et à la vigilance auprès des publics concernés.

14. MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation à partir :

- des études de cas ;
- des travaux de préparation ;
- des exercices pratiques ;
- des mises en situation ;
- de l'observation des séances conduites par les stagiaires ;
- des débriefings avec les formateurs.

En fin de formation, le participant doit être capable de concevoir et conduire une séance d'escrime adaptée à un public engagé dans un parcours de soin.

L'évaluation porte notamment sur :

- la prise en compte des caractéristiques du pratiquant ;
- la pertinence des objectifs définis ;
- l'adaptation de l'échauffement et des exercices ;
- la progressivité de la séance ;
- la sécurité ;
- la qualité des consignes ;
- la capacité à observer et à ajuster la situation ;
- la cohérence entre les objectifs visés et les situations proposées ;
- la capacité à identifier des critères permettant d'évaluer l'évolution du pratiquant.

L'objectif est considéré atteint lorsque le participant est capable de relier :
caractéristiques du pratiquant → objectifs → adaptations → mise en œuvre → observation → évaluation.

15. ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DE LA SATISFACTION

- Bilan oral réalisé en fin de formation ;
- Questionnaire de satisfaction transmis à l'issue de la session ;
- Évaluation portant notamment sur :
    - les contenus ;
    - les méthodes pédagogiques ;
    - l'organisation ;
    - les moyens mobilisés ;
    - les intervenants ;
    - l'utilité professionnelle de la formation.

16. MODALITÉS DE SUIVI ET D'ASSIDUITÉ

- Feuille d'émargement signée par demi-journée ;
- Suivi de la participation aux exercices ;
- Observation des mises en situation ;
- Réalisation des productions et préparations demandées au cours des trois journées.

17. VALIDATION DE LA FORMATION ET DOCUMENTS DÉLIVRÉS

Une attestation individuelle de fin de formation ainsi qu'un certificat de réalisation sont délivrés à l'issue de la formation, sous réserve de la participation à l'ensemble des 21 heures et de la réalisation des activités pédagogiques et d'évaluation prévues.
La participation à la formation est également enregistrée par la Fédération Française d'Escrime sur l'extranet fédéral, dans le profil individuel du participant. Cette mention permet au licencié et à sa structure de faire valoir cette formation dans le cadre des différentes campagnes de labellisation des clubs de la Fédération Française d'Escrime, selon les critères applicables à chaque campagne.

18. SUPPORTS REMIS AUX PARTICIPANTS

Les participants reçoivent notamment :

- supports pédagogiques des intervenants ;
- fiches pratiques ;
- exemples de situations adaptées ;
- projet pédagogique / trame de projet ;
- ressources relatives au sport-santé ;
- outils ou grilles d'évaluation ;
- documentation professionnelle complémentaire.

19. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Inscription auprès de l'IFFE selon les modalités communiquées pour la session.
L'inscription devient définitive après :

- vérification des prérequis ;
- réception des éléments administratifs demandés ;
- confirmation du financement ou règlement de la formation.

La formation est maintenue sous réserve d'un minimum de 8 participants.
Le délai d'accès dépend des places disponibles et, le cas échéant, des délais nécessaires à l'obtention d'une prise en charge financière.

20. TARIF ET FINANCEMENT

Tarif de la formation : **420 €** par participant pour les 21 heures de formation.

Frais annexes : **180 €**, correspondant à la pension complète comprenant l'hébergement et les repas.

Pour les salariés relevant de l'AFDAS, cette formation peut faire l'objet d'une demande de prise en charge dans le cadre du plan de développement des compétences des salariés, sous réserve des critères d'éligibilité, des plafonds et des fonds disponibles.

La demande doit être effectuée avant le début de la formation par l'employeur depuis son espace AFDAS / MyA, en joignant notamment ce programme de formation et le devis transmis par l'IFFE. Il est recommandé d'anticiper cette démarche afin d'obtenir l'accord de prise en charge avant l'entrée en formation.

21. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'IFFE porte une attention particulière à l'accessibilité de ses formations aux personnes en situation de handicap. Les personnes ayant des besoins spécifiques sont invitées à les signaler lors de leur inscription afin que les possibilités d'adaptation pédagogique, matérielle ou organisationnelle puissent être étudiées en amont de la formation.

Référent handicap / accessibilité :
Rémi MORLOT – Directeur de l'IFFE – remi.morlot@ffescrime.fr

22. CONTACTS

Responsable pédagogique de la formation :
MEFFE Antonio – CTF Normandie – antonio.meffe@ffescrime.fr

Contact administratif / inscriptions :
LE BLANC Maéva – Coordonnatrice administrative de l'IFFE – maeva.leblanc@ffescrime.fr

Référent handicap :
MORLOT Rémi – Directeur de l'IFFE – remi.morlot@ffescrime.fr